

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2021

### Résultats de l'élection syndicale TPE 2021

Les résultats de l'élection des représentants des salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs ont été proclamés ce vendredi 16 avril 2021.

La Commission nationale des opérations de vote s'est réunie ce vendredi 16 avril 2021, en présence des organisations syndicales candidates, pour proclamer les résultats à l'élection syndicale TPE, qui s'est déroulée du 22 mars au 6 avril :

Organisations syndicales candidates		Suffrages valablement exprimés	%
Niveau national et interprofessionnel	Confédération autonome du travail (CAT)	2 944	1,15%
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	42 309	16,46%
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	15 160	5,90%
	Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)	9 907	3,85%
	Confédération générale du travail (CGT), à l'exception de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	67 634	26,31%
	Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT-FO)	35 583	13,84%
	Confédération nationale des travailleurs – Solidarité ouvrière (CNT-SO)	5 081	1,98%
	Sindacatu di i travagliadori corsi (STC)	1 797	0,70%
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	40 845	15,89%
	Union des syndicats anti-précarité (Syndicats Anti-Précarité)	2 144	0,83%
	Union syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES)	10 973	4,27%
Niveau national et professionnel	Confédération nationale des éducateurs sportifs, salariés du sport et de l'animation (CNES)	513	0,20%
	Confédération des syndicats d'assistants familiaux et d'assistants maternels (CSAFAM)	6 864	2,67%
	Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC)	326	0,13%
	Syndicat national indépendant des gardiens d'immeubles et concierges (SNIGIC)	967	0,38%
	Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST)	10	< 0,01 %
	Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT)	744	0,29%
	Syndicat professionnel des assistants maternels et assistants familiaux (SPAMAF)	11 024	4,29%
Niveau régional	<b>Nouvelle-Aquitaine</b>		
	Langile Abertzaleen Batzordeak (LAB)	459	0,18%
	<b>Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy</b>		
	Confédération générale du travail de la Guadeloupe (CGTG)	130	0,05%
	Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG)	773	0,30%
	<b>La Réunion</b>		
	Union régionale 974 (UR 974)	493	0,19%
	<b>Martinique</b>		
Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM)	129	0,05%	
Confédération démocratique martiniquaise du travail (CDMT)	182	0,07%	
Union Générale des Travailleurs Martiniquais (UGTM)	117	0,05%	
<b>Total</b>	<b>257 108</b>	<b>100%</b>	

Plus de 265 000 salarié(e)s des TPE et employé(e)s à domicile ont pris part à ce scrutin, soit un taux de participation de 5,44 %.

Les résultats complets et par région sont disponibles sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) et le site du [ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#).

A travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment dans les négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Ces résultats contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles (CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. Les résultats consolidés de l'audience des organisations syndicales seront présentés le 26 mai 2021 aux partenaires sociaux réunis au sein du Haut conseil du dialogue social. Ils permettront d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet de Mme Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

**Parties Prenantes pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

Tél : 01 55 25 58 79

Mél : [mathilde.charles@partiesprenantes.com](mailto:mathilde.charles@partiesprenantes.com)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).